



## Lieu de vie suite séparation

-----  
Par ClaudiaK

Bonjour,

le 1er mars mon conjoint m'annonce qu'il part signer pour la location d'un appartement et le soir même il y logeait, me laissant avec notre fille de 6 ans dans la maison. Depuis je cherche un appartement en location dans la ville où nous résidons mais il n'y a absolument aucune proposition acceptable (3 ou au moins deux chambres (sachant que j'ai un fils (j'ai 4 enfants au total) qui rentre les week-ends et périodes scolaires) et avec un peu de m<sup>2</sup>... Du coup, ne trouvant de solution, est-il envisageable de m'installer en ville ou je travaille (et le père aussi d'ailleurs) qui se situe à 40 kms mais qui m'offre davantage de solutions quant au logement et ce tout en conservant la garde partagée (pour l'instant rien d'acté quant à la garde)?? Sachant que nous pourrions mettre notre fille dans une école privée située à coté de notre emploi et du coup même le papa pourrait l'emmener et la récupérer le soir puis rentrer dans son domicile actuel... J'essaie de trouver une solution à mon problème de logement afin de vendre notre maison et savoir où ira ma fille à l'école en septembre (elle ira en primaire donc elle devait de tout façon changer d'école) mais sans prendre aucun risque quant à la garde de ma fille. Par ailleurs, est-il possible de demander une pension alimentaire (il gagne un tout petit plus) même si on opte pour la garde alternée? D'avance merci!

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous parlez de conjoint : vous êtes mariées ?

Tout est possible si le père est d'accord .

Donc la première chose à faire c'est de voir s'il est d'accord pour ce projet à 40 km , qui est un frein à la GA et qui suppose qu'il soit d'accord pour inscrire et participer aux frais de l'école privée surtout pour 4 enfants, dont pour certains, leurs repères sociaux sont très importants .

Une pension alimentaire si différence significative de capacité financière est possible, mais sera en rapport avec le fait qu'il participe pour moitié aux frais de l'enfant : n'y comptez pas dessus pour payer un loyer .

Pensez que cela peut se compenser par les prestations familiales facilement ... surtout avec 4 enfants !

En résumé, prenez le temps.

-----  
Par isernon

bonjour,

êtes-vous mariés, pacsés ou concubins ?

à qui appartient la maison que vous voulez vendre ?

Salutations

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez aller vivre où vous le souhaitez, le souci est d'emmener votre fille avec vous si son père n'est pas d'accord. Il faudra notamment son accord pour l'inscrire dans une école privée.

Par ailleurs, est-il possible de demander une pension alimentaire (il gagne un tout petit plus) même si on opte pour la garde alternée ?

Demander, oui, mais pour obtenir il faudra le justifier.

Vous indiquez que c'est votre "conjoint", ce terme désigne un époux, êtes-vous mariés ?

mais sans prendre aucun risque quant à la garde de ma fille

Alors de ce point de vue, le plus simple est soit d'être en accord avec le père, soit modifier au minimum la vie de l'enfant (maison, lieu de scolarité).

Il ne sera pas forcément dans l'intérêt de votre fille de faire 80 km par jour quand elle sera chez son père... et si la distance n'est pas un souci, il est possible de la laisser scolariser dans sa commune actuelle et que vous assuriez les trajets.

Gardez à l'esprit que dans le cadre de la procédure concernant votre fille les contraintes liées à vos autres enfants sont très secondaires. Pour donner un exemple, si le père peut lui permettre de continuer ses activités extrascolaires et aller dans la même école que ses copines, et que la mère ne le peut pas à cause de ses autres enfants, le JAF va noter "le père peut, la mère ne peut pas". Et ce sera un argument en faveur du père.

-----  
Par ClaudiaK

Nous sommes simplement pacsés. Et avons acheté la maison ensemble.

Mes trois autres enfants sont issus d'une première union et sont tous majeurs, étudiants et ne dépendent financièrement que de moi.

Du coup le trajet évoqué se ferait en train (20 mn c'est ce que nous faisons déjà tous les deux et les jours car nous y travaillons mais pas notre fille en effet)...

J'ai compris que l'idéal serait de se rester dans ma ville actuelle mais le marché de l'immobilier (plus de 10 agences sollicitées) est plus que tendu et aucun logement pour nous et moi aussi j'aimerais me projeter et avancer!!! Du coup il faudrait donc que je me mette d'accord avec le papa quant à un éventuel déménagement dans une autre ville (même si moi il ne m'a rien demandé quant au sien!!!).

Quant à la pension, bien loin de moi l'idée de m'enrichir ou faire payer mon loyer mais juste honorer les dépenses courantes et éviter de les noter et "réclamer" chaque mois mon dû..

-----  
Par kang74

Le sien n'impliquait pas votre enfant et il semble habiter près de la maison .

Le votre, si , en tout cas si vous voulez être sur d'avoir la résidence de l'enfant en classique , ou GA .

Je ne comprends pas ce que vous appelez " réclamer votre dû": en GA chaque parents assument les frais qu'il engage, et 50/50 pour les autres frais .

Par de là, un trajet de 40 km entre les deux domiciles , et école, semblent quand même incompatible avec une GA .

Et comme déjà dit, toute scolarité en école privée nécessite son accord ( chaque année) .

Tant que vous êtes pacsée , il ne peut pas vous réclamer d'indemnité d'occupation pour vivre dans un logement commun.

Vous devez tout deux payer le crédit/taxe .

Donc prenez le temps, les logements sociaux ne sont pas que pour les gens qui vivent de minima sociaux ( au contraire, il en a plus de disponible pour les classes moyennes)

Vous pouvez aussi avoir le droit au logement sur la plateforme Alin ( action logement) si vous dépendez du secteur privé .

Et il y a des logements sociaux dédiés pour la fonction publique .

NB: Dans les revenus, on prend TOUS les revenus ( donc la caf par exemple)

A voir aussi avec le père des autres enfants puisque votre situation va changer .

-----  
Par Isadore

J'ai compris que l'idéal serait de se rester dans ma ville actuelle mais le marché de l'immobilier (plus de 10 agences sollicitées) est plus que tendu et aucun logement pour nous et moi aussi j'aimerais me projeter et avancer!

Vos attentes sont légitimes, mais vis-à-vis du JAF vos trois aînés étant adultes ils ne "comptent" qu'en raison de l'impact qu'ils ont sur vos charges.

En vrai il suffirait d'un logement assez grand pour vous et votre fille. Que vous vouliez un logement plus grand pour pouvoir accueillir votre fils le week-end est légitime, mais cela ne permet pas de justifier aux yeux du JAF de longs trajets à votre fille ou de l'éloigner de son père.

Il faut vous attendre à ce que la résidence alternée soit refusée si vous déménagez aussi loin.

Ensuite, il y a deux options.

1. Si le père est prêt à assumer la résidence principale, il aura de bons arguments et il va falloir expliquer ce que votre fille aura à gagner à vivre chez vous.
2. Si le père refuse la résidence principale, c'est forcément vous qui l'aurez. Il faudra vous attendre à assumer les trajets si nécessaire puisque vous aurez créé l'éloignement par convenance personnelle.

-----  
Par ClaudiaK

Merci beaucoup pour tous vos éléments de réponse....

Je me sens tellement désemparée et perdue en ce moment que tout conseil est bienvenu...

Je dois bien avouer que vos retours ne me rassurent guère et je sens que ma situation ne va pas se débloquer rapidement (contrairement à la sienne!) car même mes recherches pour un 2/3 chambres sont vaines....

Je crois que je vais devoir être patiente avant d'apercevoir un bout d'éclaircie...

Merci pour votre aide!

-----  
Par kang74

C'est tout récent, c'est normal .

Ce pourquoi il faut pendre le temps : vous n'êtes pas à la ue .

Et voyez les pistes données pour recherche un logement dans votre secteur ( vous serez surprise )

Et faites le point avec le père ( certaines choses peuvent évoluer dans sa tête aussi, notamment la façon de gérer votre fille)

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Dans l'immédiat vous n'avez pas d'obligation de libérer la maison que vous habitez.

Même en devant une indemnité d'occupation, n'est-ce pas moins onéreux qu'une location ? Faites le calcul ...